



FONDS SOCIAL DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

TERMES DE REFERENCE ET ÉTENDUE DES SERVICES

ASSISTANT TECHNIQUE INTERNATIONAL EN TRANSFERTS MONÉTAIRES ET PAIEMENTS DIGITAUX

PROJET STEP 2 FINANCEMENT BANQUE MONDIALE

1. CONTEXTE

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (DRC) a obtenu un financement de la Banque mondiale à hauteur de USD 445 millions pour financer le Projet « STEP 2 », financement additionnel au Projet pour la Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix (« STEP »). Le Ministère des Finances, autorité de tutelle du projet, a signé un Accord Subsidaire avec le Fonds Social de la RDC (FSRDC) pour l'exécution du Projet.

Ce projet de protection sociale a pour objectif d'améliorer l'accès aux moyens de subsistance et aux infrastructures socio-économiques dans les communautés vulnérables du pays. Le Projet STEP 2 comprend entre autres une large composante de transferts sociaux, à travers laquelle USD 100 millions seront transférés directement à environ 300.000 bénéficiaires via des (i) Travaux Publics à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO) en milieu urbain ; et (ii) Transferts Monétaires Inconditionnels (TMI) en milieu rural. Cinq provinces sont initialement bénéficiaires du projet : Kasai Central, Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Nord Ubanguï. Par ailleurs, le Projet inclut une composante d'intervention d'urgence, qui permet au Gouvernement de répondre aux impacts socio-économiques de l'épidémie de la COVID-19, à travers la mise en place d'un programme de TMI d'urgence dans la ville de Kinshasa.

A ce titre, le FSRDC recrute un **Assistant Technique International en Transferts Monétaires et Paiements Digitaux (ATTM)** pour appuyer la mise en place de la composante de transferts sociaux du Projet STEP 2, notamment du programme de TMI ruraux, ainsi que la mise en œuvre du programme d'urgence à Kinshasa.

Les détails sur le Projet et sur le FSRDC peuvent être obtenus sur les liens suivants :

<https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/project-detail/P171821>

<https://www.fondsocial.cd/>

2. DEFIS

- La mise en œuvre du Projet bénéficiera 1.000 communautés dans plusieurs provinces, aussi bien rurales qu'urbaines, et un **très grand nombre de bénéficiaires** estimés à 300.000.
- Le Projet nécessite un déploiement rapide et un rythme de mise en œuvre soutenu pour **atteindre ses objectifs en 3 ans**.
- L'absence de registres sociaux, de cartographies de pauvreté, ou de données administratives pour **l'identification de personnes pauvres ou vulnérables**.
- Un écosystème contraint pour les **services financiers numériques** et un niveau d'inclusion financière très faible.

3. MISSION DE L'ASSISTANT TECHNIQUE EN TRANSFERTS MONÉTAIRES ET PAIEMENTS DIGITAUX

De façon générale, l'ATTM est responsable de la supervision générale et gestion quotidienne de tous les transferts sociaux prévus dans le cadre du Projet.

De façon spécifique, l'ATTM a pour attribution de :

a. Sur le plan technique :

- Effectuer une évaluation des besoins du projet pour informer la stratégie de paiement des transferts sociaux dans chaque province (prestataires de services financiers, couverture du réseau des Télécoms, programmes existants et leurs processus opérationnels, exigences en matière de régulation, etc.).
- Préparer les termes de référence et appuyer le processus de passation des marchés des services financiers pour le paiement des transferts sociaux (les établissements de monnaie électronique seront privilégiés).
- *Pour le programme de TMI ruraux :*
 - Concevoir, mettre en œuvre, superviser et suivre le programme de TMI dans les communautés d'intervention du projet dans les milieux ruraux.
 - Effectuer des études de faisabilité pour identifier les meilleurs partenaires pour exécuter le programme (agences des Nations unies, ONG nationales ou internationales, etc.).
 - Préparer les termes de référence et appuyer le processus de passation des marchés pour recruter les partenaires d'exécution des TMI ruraux dans chaque province.
 - En coordination avec le Spécialiste en Base de Données (SBD), proposer et mettre en place un système de gestion des opérations des bénéficiaires de TMI ruraux pour faciliter les étapes d'enregistrement des bénéficiaires, de paiement des transferts monétaires, de gestion des listes de bénéficiaires et de gestion des plaintes.
 - En coordination avec le Spécialiste en Suivi-Evaluation (SSE), développer, tester et améliorer les outils de collecte de données des activités et bénéficiaires du programme.
 - Veiller à la mise en place des mécanismes de gestion de plaintes, enquêtes post-distribution, évaluations des prestataires de services financiers, et autres mécanismes pour informer l'exécution du programme.
- *Pour le programme d'urgence à Kinshasa :*
 - Effectuer la supervision de la mise en œuvre du programme d'urgence à Kinshasa et son expansion ;
- Examiner périodiquement la pertinence des choix de modalités de transfert conformément au projet en cours sur la base de la rentabilité globale.
- Accomplir toute autre tâche en rapport avec le paiement des transferts sociaux, à la demande du Chargé des Opérations (COP).

b. Sur le plan stratégique

- Former le personnel du FSRDC sur les transferts monétaires et les paiements digitaux.
- Guider la rédaction des messages et les efforts de communication envers les communautés cibles et les bénéficiaires du projet (e.g. conception d'affiches, messages pour la radio, campagnes de SMS, etc.).
- Veiller à la protection des données personnelles des bénéficiaires.
- Conseiller le projet sur la gestion des risques pour la mise en œuvre des transferts monétaires.
- Conseiller le COP et lui faire un compte-rendu régulier sur les différentes opérations de paiement au sein du projet.

c. Sur le plan de la coordination

- Faciliter et soutenir la communication et les discussions, et assurer un niveau adéquat de coordination entre le FSRDC et le(s) prestataire(s) de services financiers, qui peuvent être contractualisés pour la gestion et la distribution des transferts monétaires aux bénéficiaires, et examiner les dispositions contractuelles prises.
- Assurer la liaison étroite avec les autorités gouvernementales compétentes, les partenaires techniques (e.g. Cash Working Group), les prestataires de services financiers (banques commerciales, institutions de microfinance, établissements de monnaie électronique, etc.) et autres parties prenantes engagées dans le programme de transferts monétaires, en les tenant informées de l'état des activités du FSRDC à cet égard.
- Être au courant de tous les autres programmes de transferts monétaires offerts en RDC par des agences gouvernementales, d'autres acteurs du développement et humanitaires et des acteurs privés.
- En coordination avec le SBD, faciliter la coordination, intégration des bases de données et interopérabilité (le cas échéant) avec les tierces parties du projet telles que les opérateurs de paiement mobile, ou les plateformes de transferts monétaires (e.g. Segovia, RedRose).

4. RESULTATS ESCOMPTEES

Les critères suivants seront utilisés pour évaluer l'évaluation de la performance de l'ATTM :

- Le FSRDC dispose d'un système de TMI pour les communautés rurales.
- 100 000 bénéficiaires reçoivent un paiement digital après 8 mois de mission.
- Les activités liées aux aspects de transferts sociaux prévues dans le budget et chronogramme sous sa responsabilité sont exécutées dans les délais.
- Les équipes techniques et fiduciaires disposent des données nécessaires au suivi et à l'évaluation des opérations de paiement.

5. SUPERVISION HIERARCHIQUE

Placé sous l'autorité institutionnelle du Coordonnateur Général du FSRDC, le COP du Projet STEP supervise et évalue les performances de l'ATTM. L'ATTM travaillera en étroite collaboration avec le personnel de la Coordination Générale du FSRDC et les autres experts du projet, en particulier le SBD et l'équipe fiduciaire.

6. QUALIFICATIONS ET APTITUDES

Les qualifications et aptitudes **indispensables** pour cette mission sont les suivantes :

- Être titulaire d'un **diplôme d'études supérieures** (Master/Bac+5) en économie, finance, affaires humanitaires, ou dans un domaine technique lié à la programmation de transferts monétaires et systèmes de paiement.
- Avoir au minimum **7 ans d'expérience** professionnelle dans le secteur de la protection sociale ou de l'assistance humanitaire, dont 5 ans d'**expérience avérée dans la conception et la mise en œuvre de programmes de transferts monétaires** et de paiements digitaux.
- Expérience dans le soutien, la supervision ou le développement de différents programmes de transferts monétaires, couvrant diverses modalités, mécanismes et approches **tout au long du cycle du projet**.
- Maîtriser la **gestion de registres de bénéficiaires** et avoir une expérience avec des plateformes de paiement.
- Capacité et volonté de voyager fréquemment tout au long de l'année.
- Posséder une très bonne maîtrise du **français**.

Les qualifications et aptitudes suivantes sont un atout :

- Posséder une bonne connaissance des instruments et acteurs du secteur « Cash ».
- Familiarité avec les **recherches récentes** sur les programmes de transferts monétaires.
- Avoir une expérience opérationnelle en Afrique francophone, de préférence en RDC.
- Être capable de communiquer en anglais.
- Avoir une très forte motivation pour une mission compliquée et être très dynamique.
- Posséder de solides compétences interpersonnelles, de plaidoyer, de communication et de diplomatie.
- Connaître le système de l'aide internationale, notamment la Banque mondiale

Les candidatures féminines fortement encouragées.

7. LIEU ET CONDITIONS DE TRAVAIL

L'ATTM travaillera à Kinshasa, au siège du FSRDC, où sont aménagés des bureaux pour l'équipe du Projet. Le Projet mettra à la disposition de l'ATTM les équipements et matériels nécessaires à l'exercice de sa mission. En cas de déplacement, l'ATTM travaillera dans les bureaux provinciaux du FSRDC, équipés d'internet.

8. CONDITIONS DE CONTRAT

- Disponibilité immédiate
- Durée : 12 mois, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et des besoins du Projet
- Type de contrat : contrat-type au forfait mensuel, signé entre le Coordonnateur Général du FSRDC et l'ATTM, après avis de non-objection de la Banque mondiale
- Rémunération et frais divers : salaire attractif (équivalent P3 des Nations unies), montant et modalités de paiement négociés ; billet A/R et frais d'installation, de communication et d'assurance maladie et cotisation sociale

Cette mission de l'ATTM est entièrement financée sur les fonds de la Banque mondiale versés sur un compte dédié du FSRDC. Toute prestation externe de l'ATTM devra obtenir l'autorisation préalable et sera sans rémunération additionnelle pour autant qu'il dispose d'un contrat à plein temps (100%) avec le FSRDC.

9. METHODE DE RECRUTEMENT

Le Consultant sera recruté sur la base de ses qualifications académiques, de son expérience professionnelle pertinente et de sa capacité à réaliser la mission. Les étapes du recrutement sont les suivantes : (i) tri des candidats sur la base des qualifications et aptitudes indispensables ; (ii) comparaison des dossiers de candidature pour liste restreinte et (iii) entretien individuel des trois meilleurs candidats.

Chaque candidat devra fournir :

- 1 - Un **curriculum vitae** (3 pages maximum et en PDF), comprenant deux références que le FSRDC peut contacter.
- 2 - Une **lettre de motivation** (2 page maximum et en PDF) précisant (a) la formation utile, (b) l'expérience pertinente, (c) la valeur ajoutée à apporter par le candidat face aux défis de la mise en œuvre du programme et (d) la disponibilité immédiate du candidat.

Les certificats et diplômes ne doivent pas être joints au dossier de candidature. Les preuves du niveau d'instruction et de l'expérience seront exigées des candidats présélectionnés avant leur entretien.

A envoyer avant le **09 juillet 2021** à minuit (heure de Kinshasa), à l'adresse email suivante : step2job-attm@fondsocial.cd avec en objet le titre du poste et le nom du candidat (**ATTM – Prénom Nom**).

Le non-respect de ces dispositions entraînera le rejet automatique de la candidature.